

- Les informations demandées dans le bulletin d'inscription sont obligatoires pour toute inscription -

➔ Je remplis :

Je suis médecin : libéral à au moins 50% salarié
 retraité actif retraité non actif

Spécialité : _____

n° RPPS : _____ n° Adéli : _____

n° Siret : _____ Né(e) le : _____

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse professionnelle : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail : _____ @ _____

Tél. mobile : _____ Tél. prof. : _____

Je suis adhérent du SML : non oui ▶ n° adhérent : _____ Frais d'adhésion AFML offerts aux adhérents SML / valeur 40 €.

➔ J'inscris la ou les formations de mon choix :

Intitulé ou référence du programme : _____

date(s) du séminaire : _____ lieu : _____

Intitulé ou référence du programme : _____

date(s) du séminaire : _____ lieu : _____

Intitulé ou référence du programme : _____

date(s) du séminaire : _____ lieu : _____

➔ Je m'engage à :

Dans le cadre de l'ANDPC (Agence Nationale du DPC)

créer, au préalable, mon compte sur l'ANDPC (www.mondpc.fr).

Dans le cadre du FAF-PM (Fonds d'Assurance Formation pour la Profession Médicale)

joindre la photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle délivrée par l'U.R.S.S.A.F en 2019 (réception fin mars) ou en 2018, au titre respectivement de mon activité 2018 ou 2017 (le conjoint collaborateur devra figurer sur l'attestation).

joindre une attestation d'enregistrement d'activité délivrée par l'U.R.S.S.A.F (concerne les médecins installés depuis moins d'un an).

transmettre un chèque d'adhésion à l'AFML de 40 € pour l'année 2019.

transmettre un chèque de caution de 200 € à valoir pour l'année 2019 (restitution en fin d'année, sauf utilisation à titre de dédommagement des frais engagés en cas d'un désistement 10 jours avant le séminaire ou en cas de non-participation à l'intégralité du séminaire).

participer à l'intégralité de la formation.

➔ Je demande à l'AFML :

La réservation de ma chambre d'hôtel : oui non

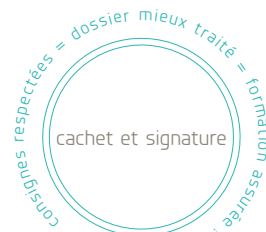
(Dans le cas où ma formation se déroule à 50 km ou plus de mon cabinet et pour les formations de deux jours consécutifs : prise en charge d'une nuitée jusqu'à 100 € par l'AFML.)

Dans le cas d'un séminaire pour lequel l'hébergement vous est réservé par l'AFML, vous avez jusqu'à 31 jours avant la date de la formation pour annuler votre participation et éviter toute pénalité.

À :
le :



- Votre inscription n'est effective qu'à réception de votre dossier complet et/ou après confirmation de votre inscription auprès de l'ANDPC. La confirmation vous est alors adressée par mail.
- 10 jours avant le début de la formation, une convocation vous est adressée par mail.
- En cas de force majeure, l'AFML se réserve le droit d'annuler une action de formation jusqu'à 10 jours avant la date d'ouverture du stage. Aucun frais engagé ne sera pris en charge.



Suite... ▶

